

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 15 MAI 2023**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 21 ; Pouvoirs : 7 ; Absents : 8

L'an deux Mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 9 mai 2023

ETAIENT PRESENTS : BONNET Marie-Claude -CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GUEVARA David — GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel— LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - BARTOLI Michel à SABATINO Paul - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MISSIMILLY Laurent à ROSSO Viviane

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - BARTOLI Michel - MARTINEZ Véronique - CANGELOSI Laetitia- GIRAUD Chantal - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent - SACOMAN Roger.

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-03-01	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION OLYMPIQUE ROVENAIN BASKET
------------	--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des associations sollicitent la Commune pour l'attribution d'une subvention.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que ces demandes ont été examinées avec le dossier de demande de subvention exigé par nos services.

L'Association Olympique Rovenain Basket, a connu ces trois dernières années une augmentation importante de ses adhérents, avec pour conséquence une difficulté à couvrir ses dépenses pour l'année en cours. Pour information, l'effectif des adhérents était de 61 en 2020, 98 en 2021 pour terminer à 111 en 2022, ce qui a conduit à la création de nouvelles équipes et de ce fait une augmentation des charges.

Pour ces raisons, cette association sollicite une aide communale supplémentaire de 1 000 € afin de mener à bien les activités sportives jusqu'à la fin de l'année 2023.

Vu le Budget de la Commune,

Considérant la demande de subvention supplémentaire de l'association Olympique Rovenain Basket pour l'exercice 2023,

Considérant les difficultés rencontrées par l'association suite à une augmentation importante de ses adhérents ces trois dernières années avec l'obligation de créer de nouvelles équipes,

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention complémentaire à l'Association Olympique Rovenain Basket.

Le Conseil municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'ATTRIBUER et de VERSER une subvention complémentaire de 1 000 € à l'Association Olympique Rovenain Basket.

ARTICLE 2 : que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune du Rove, au chapitre 65, article 65748.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Georges ROSSO

